

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 6 décembre 2024.

Date et heure de la séance : 12 décembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 13

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Sébastien MORIN - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine VALLUY - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Christelle GERMAIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE procuration à Thibaut FABRY - M. Pierre MESURE procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sylvie PARIS procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Bruno PONTRUCHER procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 24/12/12/008

OBJET : Mutualisation de matériels entre la Commune et CLERMONT AUVERGNE METROPOLE : nouvelles répartitions des charges.

Avec le transfert de la compétence voirie en 2017, s'agissant du matériel, des usages d'utilisation et de répartition des charges ont été mis en place entre la Commune du Cendres et Clermont Auvergne Métropole.

Ainsi, la mutualisation à 90 % pour la Métropole, d'un tracto-pelle et un camion, doit être aujourd'hui modifiée.

En effet, les usages ont mis en avant une utilisation quasi communale du tractopelle et essentiellement métropolitaine du camion dans le cadre de la viabilité hivernale gérée par la Métropole.

Sébastien MORIN propose de reconsidérer les charges de ces deux matériels en tenant compte de leur utilisation :



- Le tracto-pelle sera intégré à 100 % au matériel de la commune qui prendra en charge toutes les dépenses afférentes. Comme souhaité par la Métropole, les agents en charge de la viabilité hivernale pourront l'utiliser ponctuellement pour chargement du sel.
- Le camion quant à lui, deviendra propriété de Clermont Auvergne Métropole qui prendra en charge, l'assurance, le transfert de propriété (changement de carte grise) et l'entretien courant.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Autoriser l'intégration du camion au patrimoine mobilier de Clermont Auvergne Métropole,
- Autoriser l'utilisation ponctuelle du tractopelle par Clermont Auvergne Métropole,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **13 DEC. 2024**
Reçu en préfecture le **13 DEC. 2024**

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.